

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.

**Train de marchandises facultatif :** (Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.)

**Train de foire :** (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.)

### Cahors, 27 Mai.

Tout s'est passé au Sénat de la façon que le faisaient prévoir nos dépêches particulières de mardi. M. Léon Say n'a pas eu de concurrents pour la présidence.

Voici les chiffres du scrutin :

Nombre des votants.....	276
Bulletins blancs ou nuls.....	124
Suffrages exprimés.....	155
Majorité absolue.....	78

Ont obtenu :

MM.	
Léon Say.....	147
Le Royer.....	4
Pelletan.....	2
Jules Simon.....	1
De Gavardie.....	1

Les bulletins nuls sont ceux de la droite et de quelques dissidents obstinés du centre gauche qui ont persisté à repousser la candidature de M. Léon Say, mais qui n'ayant pas de candidat, puisque M. Jules Simon avait refusé de se laisser porter, ont aussi voté blanc.

L'abstention devant le nom si honorable de M. Léon Say est un tort. De tous les hommes que le régime actuel a produits, M. Léon Say est certainement le plus distingué et celui qui a rendu le plus de services. Il est à regretter que sa candidature ait donné lieu aux finesses et aux manœuvres, indignes d'une grande assemblée, que nous avons signalées; mais du moment que M. Jules Simon n'était plus candidat, le succès de M. Léon Say était un fait heureux et désirable.

Le Journal des Débats félicite la presque totalité du centre gauche dissident d'avoir porté M. Léon Say, et il rend pleine justice à la conduite de ce groupe au sujet de l'article 7. Il s'agissait dans cet article, dit-il, d'une question grave, et qui était propre à diviser les meilleurs esprits, les plus respectueux de la liberté, les plus dévoués à la République.

Cette doctrine tolérante du Journal des Débats n'est pas celle des radicaux de Cahors, qui en sont arrivés à ce degré de jacobinisme, qu'ils écrivent ce qui suit : « M. Dufour s'ÉTAIT TROMPÉ en se donnant comme républicain. Qu'il le veuille ou non, il est l'ennemi de la République. »

Nous l'avons dit et nous le répéterons souvent : Gribouille et Jocrisse, qui ont illustré le théâtre de la FOIRE, n'ont jamais rien trouvé de plus complet. Entendez bien : « Qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, M. Dufour est l'ennemi de la République. »

Le succès relatif de M. Blanqui, succès qui, on peut le craindre, sera définitif le dimanche 6 juin, est un avertissement grave à l'adresse de l'opportunisme. Voilà où nous conduit ce qu'on a appelé la politique des résultats.

Les chefs de l'opportunisme, dit le Soir ont prétendu mener la majorité républicaine

non pas seulement dans le Parlement, mais dans le pays. Quiconque, ministre, député, simple électeur, a voulu conserver une certaine indépendance, a été repoussé, brisé. Les exécutions de ce genre ont été nombreuses.

Quelle a été la conséquence?... En voyant exclure tous les conservateurs ralliés à la République, la Commune a repris courage. En voyant le ministère radical adopter un système de violence contre les congrégations religieuses, la Commune s'est souvenue qu'elle fusillait les Jésuites, les Dominicains et les prêtres de Picpus, et elle a espéré. Rien de plus logique.

Dans la triste application de leur politique aveugle, nos seigneurs et maîtres ne s'occupent pas des masses agricoles. Ces masses ont vu avec étonnement leurs chefs de file, ceux dont le caractère modéré les attirait, mis à l'écart, puis attaqués, puis en quelque sorte exclus du parti. L'étonnement est déjà devenu de l'inquiétude.

C'est de là que le salut nous viendra. Les populations agricoles étaient rassurées par la présence d'hommes modérés dans les rangs du parti républicain. Si ces derniers s'éloignent, elles les suivront et la majorité actuelle disparaîtra dans la plupart des arrondissements de France, tandis que les villes nommeront des amnésiés ou des affiliés de la Commune. L'opportunisme se trouve acculé à une impasse. Il règne et gouverne en ce moment, mais de quelque côté qu'il se tourne, il n'a partout que des ennemis.

On ne peut que féliciter M. Andrieux, préfet de police, du zèle qu'il a déployé, dimanche dernier, pour bien avertir les communards qu'il était fermement résolu à défendre l'ordre.

Eh bien ! (le croirait-on?) cette digne attitude, cet accomplissement du devoir, trouvent une assez grande désapprobation dans la presse parisienne. La France, organe de M. Emile de Girardin, ose dire que, s'il y a eu quelques échouffourées, c'est la police qui les a causées. Elle ajoute : « M. Andrieux, modérateur par état, reste perturbateur par tempérament. On ne lui fournit pas d'émote, il en fait une. Il faut mettre un terme à tant de zèle. »

La Gazette de France tire un enseignement curieux de cette journée de dimanche. Elle dit :

Les Communards et les Opportunistes ont joué au fin le 23 mai. Ils se sont lâtés pour apprécier leur force ou plutôt pour apprécier leur valeur respective et la nature de leurs moyens de luttés.

Les Communards ont prouvé qu'ils étaient disciplinés et qu'ils savaient ne pas se compromettre inutilement.

Les Opportunistes, au contraire, ont voulu montrer qu'ils étaient décidés à soutenir, même par les armes, leur position conquise à la pointe de l'intrigue.

Les deux partis de la République se sont donc mesurés sans qu'il y ait eu collision, et, sous ce rapport, la journée du 23 mai a été plus importante que les ridicules attestations de quelques reporters ne semblent le faire croire.

Désormais les Opportunistes savent, à n'en pas douter, que les Communards ne se mettront en mouvement qu'à bon escient; qu'ils sont « disciplinés. »

Les Communards, de leur côté, ne sauraient plus

espérer qu'ils pourront enlever la situation sans bataille.

Les Communards font de la stratégie en vue des résultats effectifs à obtenir.

C'est ainsi qu'ils ont décommandé leur manifestation sentimentale de Paris pendant qu'ils font sonner Blanqui en vainqueur de l'élection de Lyon.

D'accord avec la France, la Justice, la Lanterne, le Rappel et le Réveil social demandent la révocation de M. Andrieux, traité par les uns de digne successeur de M. Piétri, par les autres d'émule de M. Pinard. Il n'a pas tenu à M. Andrieux, dit le Mot d'ordre, « que le sang ne fût répandu. Si la foule s'était portée en nombre considérable place de la Bastille, si quelques cris avaient été poussés, si quelque manifestation avait été tentée, nous aurions assisté à une reproduction nouvelle des assassinats au nom de la loi organisés et accomplis sous l'Empire. Andrieux-Piétri et ses hommes étaient prêts à donner. »

L'Événement ne réclame pas seulement la révocation de M. Andrieux. Il lui faut... la proclamation immédiate de l'amnistie. Il reste encore quelques scélérats de la Commune au bagne. Vite, vite, qu'on les rappelle !

Au milieu de ces divagations, le langage du Temps est le seul vrai à tenir. Ce journal s'exprime ainsi : « Tout le monde a constaté que les agents ont fait preuve de la plus grande réserve; ils ne se sont montrés que lorsque les groupes faisaient mine de grossir, et leur masse même — que l'on critique et que l'on raille — était une garantie décisive, la seule en pareil cas, contre toute collision éventuelle. Il n'y a qu'un moyen d'employer en pareil cas soit la police, soit l'armée, c'est de lui donner la réalité et l'apparence d'une force avec laquelle il n'y a rien autre chose à faire qu'à se tenir tranquille. »

Avec le Parlement, nous regrettons la candidature de Mgr Freppel à Brest, et nous pensons qu'il eût été plus sage que ce prélat se tint à l'écart de la politique.

Sous cette réserve, nous publions les principaux passages de la circulaire de Mgr Freppel :

Messieurs,

En me voyant accepter une candidature qui m'avait été offerte avec tant de spontanéité par un grand nombre d'entre vous, personne n'a pu se méprendre sur vos intentions ni sur les miennes. Il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour ne pas voir que les plus graves intérêts religieux de notre pays sont actuellement en cause devant la Chambre des députés. Au jugement de l'épiscopat, du clergé et des catholiques de la France entière, les décrets du 29 mars dernier sur les congrégations religieuses atteignent l'Eglise dans plusieurs de ses institutions les plus fécondes.

Un projet de loi récent sur les Fabriques paroissiales ne tend à rien moins qu'à porter le trouble et la ruine dans l'organisation matérielle du culte. Avec l'exclusion de tout enseignement religieux, c'est l'école sans Dieu et sans foi qu'on a l'intention de rendre obligatoire pour tous. Il n'y a pas jusqu'à la source même du sacerdoce que plusieurs voudraient tarir en imposant aux élèves de nos grands séminaires un service incompatible avec leur vocation et leur ministère futur. Bref, il ne se passe guère de jour où quelque entreprise de ce genre ne vienne menacer la religion catholique dans ses droits et dans ses libertés.

Devant une telle situation, vous avez pensé que la présence d'un évêque au Parlement pourrait avoir

son utilité, ne serait-ce que pour y faire entendre des paroles de justice et de modération. Honneur à vous, nobles fils de la Bretagne, d'avoir compris ce que toutes les nations chrétiennes se font un devoir de pratiquer, en accordant une part aux ministres de la religion dans la représentation des intérêts du pays. Sans doute dans les rangs de cet illustre épiscopat français, qui fait en ce moment l'admiration du monde entier, il vous eût été facile de trouver un plus digne interprète de vos vœux.

C'est pour moi un vif regret, messieurs, de ne pouvoir en ce moment me rendre au milieu de vous et vous remercier de la confiance dont vous voulez bien m'honorer. Mais cette absence même, en étant tout prétexte à la contradiction, prouvera que vos suffrages, entièrement libérés de toute pression, ne vous auront été inspirés que par votre raison et votre conscience. Ni de loin ni de près, une part active à des luttes électorales ne saurait convenir à mon caractère : il faut qu'au milieu des tristesses du moment, l'élection de la 3<sup>e</sup> circonscription de Brest continue à présenter jusqu'au bout, le beau spectacle qu'elle n'a cessé d'offrir depuis la première heure : celui d'une population chrétienne affirmant, par un acte solennel de la vie civile, son dévouement aux véritables intérêts de la religion et de la patrie.

M. Gambetta est présentement l'objet d'attaques venues des points les plus opposés.

A Lyon, M. Blanqui a fait lire dans une réunion une lettre contenant ce qui suit :

A ma connaissance personnelle, l'année dernière, à pareille époque, M. Gambetta a déclaré qu'on écraserait, sans hésitation, quiconque voudrait faire obstacle à la politique sage, calme et mesurée, qui est dans les intentions du gouvernement et de la partie saine de la nation.

A l'appui, et comme commentaire de ces belliqueuses déclarations, le marquis de Gallifet, le monstre couvert du sang des enfants et des femmes, est investi d'une mission de confiance et d'honneur à St-Maixent, celle d'insulter, sous forme de paégyrique, la mémoire du colonel Denfert-Rochereau, bien connu comme l'antagoniste prononcé de la bande de généraux-égorgeurs dont le marquis de Gallifet est le prototype. Si cela n'est pas clair, il n'y a rien de clair.

Ne sait-on pas que M. de Gallifet est l'ami et le protégé de M. Gambetta? Dérober un tel homme à la vindicte publique, le nommer commandant d'une armée dont le quartier général est à Bourges, au milieu d'une immense artillerie, c'est un avis au public assez intelligible.

Voici, d'un autre côté, l'allusion fort transparente que nous trouvons dans le Parlement :

Les Anglais pratiquent le gouvernement parlementaire et nous en jouons. De toutes les causes de l'instabilité actuelle, c'est la certainement la plus active, et si on ne la supprime pas, c'est le gouvernement parlementaire qui sera un jour supprimé chez nous pour cause d'impuissance. Nous revenons par une pente insensible, au système de l'Empire où chaque ministre n'était responsable que des actes de son département; encore ne l'était-il que devant l'Empereur. Où est l'empereur aujourd'hui? Cherchez l'empereur, comme on faisait, il y a deux ans, dans le jeu des questions.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 mai.

M. Boyer reprend son discours sur le projet relatif aux titres de capacité pour l'enseignement primaire. Il soutient la valeur de la lettre d'obédience, qui est donnée après un examen sérieux. Il croit que l'on commettrait une injustice en supprimant les instituteurs congréganistes. La véritable sagesse conseille de maintenir la situation ac-



tuelle en l'améliorant.

M. de La Bassetière fait observer que le gouvernement ne trouve rien à répondre.

La discussion est close.  
Sur l'article 1<sup>er</sup>, M. de Labassetière dit que le projet actuel est le dernier coup porté à l'enseignement chrétien. Il fait ressortir les difficultés qu'il y aura pour remplacer les écoles congréganistes qui jouissent de la faveur populaire.

M. Cantagrel combat les assertions de M. de La Bassetière sur la faveur populaire.

M. Keller développe un amendement tendant à ce que tout citoyen ait le droit de fonder des écoles libres, réservant la condition du brevet de capacité pour les écoles publiques du gouvernement.

M. Ferry dit que l'amendement Keller ne tend à rien moins qu'à établir dans l'Etat une anarchie qui se mettra au-dessus des lois.

Le ministre fait appel au bon sens. On ne saurait pas voir, dit-il, de persécution dans le fait de demander un minimum de connaissances chez ceux qui briguent les fonctions d'instituteurs primaires.

M. Ferry dit que la législation du programme ne chassera pas les congrégations, car il n'a jamais été question de bannir l'enseignement religieux.

Le ministre ajoute : « C'est là une équivoque, je dirai même une calomnie. Le gouvernement de la République ne laissera à personne ni la liberté de l'ignorance, ni la liberté d'empoisonner la jeunesse. » (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite.)

M. Keller : « Je laisse au gouvernement le monopole de l'empoisonnement. » (Bruit.)

M. Keller est rappelé à l'ordre.

M. Laroche-Joubert dit que la situation actuelle ne fera qu'empirer car on diminue le nombre des instituteurs.

L'amendement Keller est repoussé.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3, M. Boyer développe un amendement demandant que toutes les personnes enseignant déjà avant la promulgation de la loi n'aient pas à subir d'examen.

M. Bert dit que ce point de vue est très respectable, mais il ajoute que sur 89 rapports d'inspecteurs primaires, 78 sont défavorables aux instituteurs congréganistes.

M. Bert cite des passages de ces rapports montrant l'ignorance de certains instituteurs.

M. Bert conclut en disant qu'il ne veut pas entendre parler d'écoles de charité. L'enseignement est de droit pour les enfants et un devoir pour la société. On parle d'égalité, le meilleur moyen d'arriver à l'égalité c'est de faire cesser les privilèges.

M. de Labassetière dit que l'enseignement n'est pas une question de charité mais de dévouement, surtout de la part des congréganistes.

L'amendement Boyer est repoussé.

L'article 3 est adopté.

L'amendement Du Bodan, sur l'article 4 est rejeté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

INFORMATIONS

On lit dans la République française :

Le Gaulois dit tenir d'une source authentique que M. Gambetta aurait fait prévenir il y a trois jours une personnalité importante du parti radical, son collègue à la Chambre, que, si des désordres venaient à se produire dans la journée du 23 mai, le général de Galliffet serait nommé gouverneur de Paris. Non-seulement il n'y a pas un mot de vrai dans la nouvelle de source authentique éditée par le Gaulois, mais nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'a jamais été question du général de Galliffet pour le poste de gouverneur de Paris. Ceci dit une fois pour toutes.

Il y a quelques jours, on racontait que le président de la République venait de faire l'acquisition d'un fort important immeuble dans le quartier de l'Europe. Nous apprenons aujourd'hui, dit la Patrie, qu'il vient d'acheter, dans le Jura, une forêt d'une valeur de plus d'un million.

C'est le 24 mai 1871, au petit jour, que Mgr Darboy, M. Bonjean, M. Deguerry, les Pères Ducoudray et Clerc, l'abbé A'lard tombèrent mortellement frappés au milieu des insultes de leurs assassins. Les massacres de la rue Haxo n'eurent lieu que le surlendemain 26.

Une messe a été dite à la Madeleine, pour le repos de l'âme de l'abbé Deguerry, curé de cette paroisse, et l'une des plus vénérables victimes de la Commune.

A l'issue de la messe, un grand nombre de fidèles sont descendus dans la crypte de l'église, où est la sépulture de cet ecclésiastique si respecté et si regretté. Au-dessus de son tombeau est une statue qui le représente à genoux, en prière. On avait disposé des fleurs et allumés des lampadaires devant cette tombe si émouvante.

En même temps, un service solennel était célébré à Notre-Dame. Après le service, les parents sont allés faire le douloureux pèlerinage de tous les ans dans la sacristie du chapitre. Là se trouvent, en effet, réunies, comme de pieuses reliques, les trois soutanes des archevêques assassinés : Mgr Affre, Mgr Sibour et Mgr Darboy. Les soutanes des deux premiers sont intactes. On voit à peine le trou de la blessure. Celle de Mgr Darboy, au contraire, est déchiquetée par les balles et les coups de baïonnette.

Beaucoup de fidèles, plus encore que les années précédentes, assistaient à un service analogue dans la chapelle de la rue de Sèvres, célébré à la mémoire des Pères Ducoudray et Clerc, fusillés également le 24 mai 1871.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Nous recevons de la Direction des Postes de Cahors, la note suivante :

Le bureau de Poste créé à Prayssac sera mis en activité le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Les correspondances à destination de cette localité, qui est actuellement desservie par le bureau de Castelfranc ne devront plus à partir de la date précitée porter sur l'adresse l'indication de cet établissement de Poste.

Avis

M. le ministre a fixé aux dates suivantes les examens pour le brevet de capacité :

Aspirantes : brevet de 2<sup>e</sup> ordre, lundi 5 juillet ; 1<sup>er</sup> ordre, 12 juillet.

Aspirants : brevet obligatoire, lundi 19 juillet ; brevet facultatif, 26 juillet.

Le registre d'inscription sera clos, pour les institutrices, le 23 juin ; pour les instituteurs, le 4 juillet.

M. le Ministre de l'intérieur vient de décerner, sur la proposition de M. le Préfet du Lot, une médaille d'honneur en argent, de 1<sup>re</sup> classe, au sieur Baudel (Jean), pêcheur à Cahors, membre de la Société des sauveteurs du Lot, qui s'est distingué par divers actes de dévouement.

Par décision de M. le ministre de l'intérieur, M. Frankoual, gardien ordinaire à la maison d'arrêt de Gourdon, vient d'être nommé gardien commis-greffier à la maison d'arrêt, de justice et de correction d'Alençon (Orne).

On annonce que M. le ministre de l'intérieur doit adresser une circulaire aux préfets, pour leur recommander de veiller à la stricte application de la loi du 23 décembre 1874, relative à la protection des enfants du premier âge, qui se trouve absolument négligée dans un trop grand nombre de départements.

La mortalité toujours croissante des tout jeunes enfants démontre de jour en jour la nécessité et l'urgence de mesures protectrices.

Voici les principales mesures auxquelles le gouvernement paraît devoir s'arrêter pour l'organisation des écoles et des musées d'art industriel.

Tout département, toute commune, toute association reconnue autorisée par l'Etat, qui ouvrira une école d'art industriel recevra à titre de subvention une allocation proportionnelle, et l'Etat fournira en outre à ces écoles des collections de modèles avec réduction de 50 0/0 sur le prix de revient.

Une inspection spéciale pour l'enseignement dont il s'agit sera organisée, et les professeurs qui le donneront devront être agréés par l'administration des beaux-arts.

LES GRANDES MANŒUVRES.

Au sujet des grandes manœuvres qui auront lieu à l'automne prochain, M. le ministre de la guerre vient d'envoyer, conformément à la coutume, une instruction générale aux commandants de corps d'armée.

Les années précédentes, on n'y faisait participer qu'une partie des corps d'armée, la moitié d'abord, le tiers ensuite.

Les autres corps d'armée restaient dans leurs garnisons pendant la belle saison ; et on leur

enlevait dès le mois d'août la classe qui, légalement, n'aurait dû être libérée que le 30 juin suivant, tandis que les hommes de cette classe appartenant aux corps d'armée qui manœuvraient, ne quittaient les drapeaux qu'à la fin de septembre.

M. le général Farre a décidé que, dorénavant, sauf quelques rares exceptions provenant de circonstances particulières, toutes les troupes manœuvreront au mois de septembre prochain.

Celles des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> corps d'armée exécuteront seules des manœuvres d'ensemble. Les autres formeront des détachements de la force d'une division ou d'une brigade, mais comprenant chacune des bataillons d'infanterie, des escadrons de cavalerie et les accessoires nécessaires.

Quant aux hommes de la classe qui achève en ce moment ses quatre années de service, il est probable qu'ils seront renvoyés tous à la même époque, c'est-à-dire lorsque les manœuvres seront terminées.

\*\*\*

D'après les ordres donnés par le ministre de la guerre pour les prochaines manœuvres d'automne, tous les réservistes qui ont déjà été sous les drapeaux à un titre permettant de les considérer comme exercés, seront répartis entre les bataillons actifs, dans la limite de l'effectif maximum prévu pour les manœuvres, dès leur arrivée au dépôt. Dans les corps dont le dépôt et la portion principale n'occupent pas la même garnison, des cadres de conduite seront envoyés au dépôt par la portion principale pour amener directement les réservistes au point de concentration. Lorsque les réservistes ne pourront, vu l'éloignement du dépôt, arriver par les voies ordinaires sur le point de concentration en temps utile pour l'ouverture des manœuvres, ils seront exceptionnellement dirigés sur ce point par les voies ferrées, sous la direction des cadres de conduite. Aussitôt après la clôture des manœuvres, les réservistes rentreront dans les dépôts par les voies de terre. Cependant ceux qui ne pourraient y arriver la veille du jour fixé par leur renvoi dans leurs foyers, seront dirigés sur les dépôts par les voies ferrées avec des cadres de conduite.

M. Constans a révoqué M. Guillaume Goizot, chef de division au ministère des cultes.

Son remplaçant est M. Hœpp, ancien secrétaire du Consistoire de la confession d'Augsbourg, à Strasbourg.

Le nouveau ministre de l'intérieur, si justement apprécié à Toulouse, dit le Figaro, vient de donner la mesure de son équité. M. Guillaume Guizot est le fils de l'illustre M. Guizot l'une des gloires de la tribune et de la littérature.

On écrit de Marmande, 25 mai :

On a retiré ce matin, à La Rèole, des eaux de la Garonne, le cadavre d'un homme qui a été reconnu pour être celui du nommé Basqué, marchand de bestiaux à Saint-Barthélemy, et qui avait disparu de son domicile depuis 23 jours.

On a trouvé dans les poches de son habit une somme de 25 francs. Se trouve-t-on en présence d'un crime ou d'un suicide ? C'est ce que les constatations médico-légales ne tarderont pas à nous apprendre.

ÉCOLES NATIONALES D'AGRICULTURE.

Un concours sera ouvert à Paris, le lundi 16 août 1880, pour la nomination à un emploi de professeur de physique, chimie, minéralogie et géologie appliquées, dans les écoles d'agriculture.

Le programme de ce concours se distribue : à Paris, au ministère de l'agriculture et du commerce (direction de l'agriculture, bureau de l'enseignement agricole) et au secrétariat des trois écoles d'agriculture de Grandjouan (Loire-Inférieure), de Grignon (Seine-et-Oise) et de Montpellier (Hérault).

Le Journal d'Alençon raconte un accident qui est arrivé à Argentan pendant l'exercice du 32<sup>e</sup> régiment territorial. On exécutait les charges et les feux. Un homme de ce corps, au commandement de : « Chargez ! » au lieu de prendre dans sa cartouchière la cartouche en bois

pour faire le simulacre du feu, en prit une chargée à balle et la plaça dans le canon de son fusil. On commanda le feu, et le coup partit.

La balle est allée frapper un jeune soldat, élève caporal au 117<sup>e</sup> de ligne, nommé Cailleau, qui instruisait une autre classe de territoriaux à 25 ou 30 mètres de là.

Le malheureux s'affaissa sur lui-même ; la balle lui avait traversé le corps. Entrée au-dessous de l'omoplate, elle était sortie par la poitrine.

Malgré la gravité de l'état du blessé, on ne désespéra pas de le sauver.

L'auteur involontaire de cet accident a été incarcéré à la prison du quartier, et son commandant de compagnie mis aux arrêts pour n'avoir pas, la veille, en rentrant du tir à la cible, visité ou fait visiter les cartouchières afin de s'assurer qu'il ne restait aucune cartouche entre les mains de ses hommes.

On écrit de Limoges :

On vient de s'emparer d'un effronté coquin qui exerçait depuis longtemps déjà un horrible commerce.

Cet individu, du nom de Pijulat, était fossoyeur de la commune de Saint-Léonard. Il vendait aux chiffonniers, qui sillonnent notre département pour acheter des goeuilles, les ossements des morts du cimetière, comme s'ils provenaient d'animaux.

En outre, Pijulat profanait les tombes afin de dépouiller les cadavres de leurs bijoux.

Une jeune fille, âgée de vingt-un ans, Marie Guillemette, du village de Parcoët, était à travailler dans un champ ; près d'elle paissaient plusieurs moutons ; un loup suivi de deux louveteaux, se précipita sur l'un des moutons, le saisit et se mit à fuir.

La courageuse jeune fille, dès qu'elle s'aperçut que le loup emportait un des moutons, se précipita sur le carnassier pour lui retirer sa proie ; comme le loup ne lâchait pas prise, ni elle non plus, elle fut traînée pendant un parcours d'environ 300 mètres, pendant lequel elle ne cessait de frapper sur le museau de l'animal.

Arrivé à un endroit où le terrain se trouvait coupé par un fossé et alors que le loup prenait son élan pour sauter de l'autre côté, elle s'arc-bouta contre le fossé et arracha en fin le mouton.

Elle n'a eu qu'une légère blessure à la main, occasionnée par les coups qu'elle avait portés sur la tête et le museau de loup qui, satisfait de la correction, disparut avec ses deux petits.

C'est égal, pour une faible femme, voilà une lutte qui ne serait peut-être pas engagée par bien des représentants du sexe fort.

Depuis quelque temps s'était établie dans un des quartiers les plus populeux de Paris, une Société s'intitulant Banque d'escompte et de placements d'employés. L'escompte elle en faisait peu, mais en ce qui concerne les employés, elle promettait une position magnifique à tous ceux qui lui apporteraient un cautionnement variant de 300 à 1,000 fr.

Les premiers qui se présentèrent, en effet, furent immédiatement casés, dans les bureaux mêmes de la Société. On leur garantissait l'intérêt de leur cautionnement à 8 p. 100, et des appointements de 130, 180 et 200 fr. par mois. Comme ils n'avaient presque rien à faire, ils étaient très satisfaits.

Ils ne le furent pas longtemps. A la fin du mois dernier, en effet, personne ne fut payé. Le directeur avait disparu, laissant un très beau coffre-fort. Mais quand ce coffre-fort fut ouvert, on le trouva complètement vide.

Une enquête fut ouverte, les livres furent saisis. Aucun versement n'y était inscrit.

Avis aux souscripteurs confiants !

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN AGRICOLE.

Situation des récoltes.

Bernay (Eure), 24 mai.  
L'apparence des récoltes est médiocre, par suite de l'aridité de la température.



Bar-sur-Aube (Aube), 24 mai.  
Nous avons encore eu une semaine sans pluie; la récolte en fourrages est fortement compromise; tout souffre du manque d'eau.

Carpentras (Vaucluse), 24 mai.  
Les récoltes en terre ont assez belle apparence, seulement les blés sont un peu clairs; la récolte d'avoine sera presque nulle dans bien des quartiers. Les vers à soie sont à la montée. On compte sur une bonne récolte.

Crépy-en-Valois (Oise), 24 mai.  
La sécheresse persiste; nos beaux blés deviennent médiocres; tous les grains, les prairies et les betteraves souffrent beaucoup.

Châlons-sur-Marne (Marne), 25 mai.  
Le temps aride et froid, que nous avons depuis longtemps, compromet nos récoltes. Si la nuit chaude ne tombe pas d'ici quelques jours, nos moissons seront fortement compromises.

Carcaïssonne (Aude), 25 mai.  
Le temps froid et pluvieux continue; la culture désire l'arrivée de la chaleur. Nos céréales en terre ont toujours belle apparence. Les vignes sont belles, mais sont attaquées par la pyrale et la chenille, qui font de grands ravages.

Compiègne (Oise), 25 mai.  
Les blés et les seigles sont dans d'excellentes conditions. Si la floraison se passe bien, nous aurons une très bonne récolte pour ces céréales. Les prairies naturelles et artificielles ainsi que les pommes de terre et les betteraves souffrent beaucoup de ce temps aride, et quelques journées de pluie feraient le plus grand bien.

D'jon (Côte-d'Or), 24 mai.  
La température des premiers jours de cette semaine a été favorable aux récoltes en terre qui, malgré cela, ont généralement un aspect assez satisfaisant. Nous avons en dans la nuit du 19 au 20 courrant une gelée qui a atteint les pommes de terre, les haricots et la vigne, où quelques bourgeons sont perdus dans les bas-fonds seulement.

Les seigles sont fort beaux et promettent une abondante récolte. Les orges et les avoines ont belle apparence.  
La gelée du 19 au 20 a fait peu de dégâts dans son canton.

Depuis hier le temps menace pluie, mais elle ne peut pas tomber, ce qui est regrettable, attendu qu'elle ferait un grand bien, surtout aux légumes, aux betteraves et aux prairies artificielles qui ont beaucoup souffert de la température froide et aride de ces jours derniers, qui a desséché et durci les terres.

Fécamp (Seine-Inférieure), 25 mai.  
Nous avons toujours une température aride qui contrarie la végétation, et surtout les fourrages. Les semences de printemps ont besoin d'eau.

Les fourrages ne donneront qu'une très faible récolte, et si la pluie ne vient bientôt, tous les marsages seront bien compromis.  
Tous les cultivateurs sont obligés de descendre dans les vallées chercher de l'eau pour leurs bestiaux.

Lyon (Rhône), 25 mai.  
Le temps est de nouveau variable. La gelée a fait quelque mal dans le bas des vallées, le 20 courrant.

La Réole (Gironde), 25 mai.  
La récolte est toujours belle. Les vents sont stationnaires. Les gelées ne sont plus à craindre.

Orléans (Loiret), 25 mai.  
Malgré la sécheresse, les récoltes se tiennent vertes et ne paraissent pas souffrir. Nous avons, cependant, quelque avoine tardive qui commencent à jaunir.

Saint-Quentin (Aisne), 25 mai.  
On se plaint beaucoup de la persistance du temps sec; la plaine réclame de l'eau. La pluie survenant tout serait bientôt rétabli; nos blés, sans prospérer beaucoup se maintiennent.

Toulouse (Lot-et-Garonne), 25 mai.  
La culture continue à être satisfaite de l'apparence des récoltes; les blés surtout donnent beaucoup d'espoir; les plants est très vigoureux, de belle couleur et devra donner de beaux ré-

sultats si la température accompagne bien.  
Les avoines ne sont pas aussi jolies; il y aura des champs qui donneront peu de chose; d'autres seront mieux réussis; mais dans l'ensemble, on n'espère pas un produit très abondant.

On se plaint des fourrages: le froid et la sécheresse en ont contrarié la venue.

(Bulletin des Halles et Marchés).

Marché aux Bestiaux de La Villette.  
Paris, 25 mai.

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	250	116	1 30 à 1 84	
Vaches.	78	55	1 04 à 1 72	
Taureaux.	25	25	1 04 à 1 54	
Veaux.	709	659	1 42 à 2 46	
Moutons.				
Porcs.				

BIBLIOGRAPHIE

Le traducteur de *The political Comédie of Europe* ayant adressé à M. Barthélemy-Saint-Hilaire un exemplaire de sa traduction avec l'original anglais, a reçu la lettre suivante:  
Paris-Passy, 9 mai 1880.

Cher Monsieur Mazon,  
Je vous remercie du plaisir que m'a causé l'ouvrage de M. Daniel Johnson, dans votre fidèle traduction et dans l'original anglais. Il est difficile d'avoir plus d'esprit, d'imagination, de goût, et ce qui vaut tout ou moins, des sentiments meilleurs. Dans cette suite de scènes dramatiques, gaies ou lugubres, prises sur le vif des événements contemporains, et dans toutes les classes de la société européenne, il a plaidé, sans le moindre pédantisme, et par des arguments qui sont aussi forts qu'agréablement présentés, la sainte cause de la paix. Mais, comme tant d'autres sages, il la prêche sans trop l'espérer de la modération des peuples et des hommes d'Etat.

Nous autres Français nous devons être plus particulièrement touchés de la sympathie que nous montre votre auteur, sans nous épargner, d'ailleurs, nos vérités. C'est un regret, et comme une réparation de l'abandon peu prévoyant où l'Angleterre nous a laissés en 1870.

Les Whigs, revenus ces jours-ci au pouvoir, comprendront-ils les conseils de M. Daniel Johnson? Il faut le souhaiter dans l'intérêt des deux nations qu'il aime à peu près également et qu'il juge avec une égale impartialité. Les républicains français peuvent aussi être assez fiers de l'avenir démocratique que M. Daniel Johnson pronostique à l'Europe et que je regarde, d'accord avec lui, comme la tendance inévitable de toutes les nations civilisées, sans excepter l'aristocratique Angleterre.

Vous voyez, cher Monsieur, que je ne marchande pas les éloges à l'auteur de la *Comédie politique en Europe*, mais je dois cependant lui soumettre deux critiques ou plutôt deux observations que je recommande à sa raison et à sa très-sincère équité.

Je conteste d'abord que la politique soit une comédie; elle, est au contraire, essentiellement tragique pour tout le monde depuis les têtes couronnées qui tombent sur l'échafaud ou vont mourir à Saint-Hélène, à Holyrood, à Claremond, à Chislehurst; jusqu'à ces humbles existences dont M. Daniel Johnson nous a tracé la vivante peinture dans son *Walter allemand* et sa *Louise française*. Que de sang, que de larmes sans compter l'argent, n'ont pas coûté les guerres qui ont rempli plus de la moitié de notre siècle, de Marengo à Plewna, et même à Caboul! Que de douleurs et de torture pour la pauvre humanité!

Là dedans, il n'y a rien de bien comique, si ce n'est pour ces cœurs endurcis et railleurs qui se rient des maux d'autrui, pourvu que ces maux ne les atteignent pas. Les hommes d'Etat ne sont pas non plus aussi indifférents ni aussi pervers que le vulgaire le suppose. Sans doute, ils font très-souvent beaucoup de mal; mais ils ne calculent pas le mal; car ils sont eux-mêmes frappés par les désastres qu'ils causent, et les premiers ministres sobissent des chutes épouvantables aussi bien que les maîtres qu'ils servent. Donc, ne voyons pas une comédie dans ces catastrophes qui écrasent les nations en même temps que leurs chefs. La sagesse ne peut rire sur des tombeaux; et elle plaint plutôt les victimes, et même les bourreaux qui, eux non plus, n'évitent jamais le châtement « au pied boiteux ».

Je demanderai aussi à M. Daniel Johnson de

n'être pas si sévère, ni si peu juste pour la mémoire de M. Thiers. Ce n'est pas « aveuglé par une rancune indigne d'un grand esprit » que M. Thiers a soutenu, comme le soutiendra l'histoire, que Napoléon III a été seul coupable de la guerre qui a mis la France à deux doigts de sa perte, et qui lui a fait des blessures si loin encore d'être cicatrisées. Ce n'est pas M. Thiers, c'est la France, c'est l'Assemblée nationale elle-même, qui, par son vote unanime du 1<sup>er</sup> mars 1871, a rendu Napoléon III et sa dynastie responsables des maux et du démembrement de la patrie.

Mais je ne veux pas insister sur ces remarques; elles n'ont rien au charme, au rare mérite et à l'utilité de l'ouvrage de M. Daniel Johnson; il sera beaucoup lu et tout le monde peut en faire son profit, y compris les souverains, qui ne peuvent jouer avec les peuples qu'en jouant aussi leurs couronnes.

Je ne puis donc, mon cher Monsieur Mazon, que vous renouveler mes félicitations et souhaiter à votre travail et à l'ouvrage anglais tout le succès dont ils sont dignes.

Agreez l'assurance de l'affectueuse considération que je vous ai vouée depuis longtemps.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le conseil des ministres a décidé que la distribution des drapeaux aurait lieu le 14 juillet et non le 20 juin.

Le conseil municipal de Paris est profondément irrité contre M. Andrieux, dont l'énergie a prévenu tout désordre sérieux, dimanche dernier. S'arrogeant des droits politiques qu'il n'a pas, il a délibéré comme la Commune de 1871, et il a pris la résolution suivante: « Le conseil municipal blâme M. Andrieux, préfet de police, d'avoir, dans la journée du 23 mai, donné à ses agents des ordres dont l'exécution, renouvelant les plus détestables procédés du régime impérial, a porté de graves atteintes à la liberté des citoyens, et passe à l'ordre du jour. »

M. Andrieux a quitté la séance au moment où les conseillers municipaux avaient l'audace de se transformer en assemblée politique.

On assure que quelques députés de l'extrême gauche vont attaquer à leur tour M. Andrieux. An moins ceux-là en ont le droit.

La grève a entièrement cessé à Roubaix. Bonnes nouvelles des autres villes.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 27 mai, 6 h. soir.

Les députés de la Seine ont résolu d'interpeller demain le Gouvernement sur les arrestations de la place de la Bastille.

M. Clémenceau portera la parole.

Bourse de Paris

Cours du 27 Mai.

Rente 3 p. %	85 30
— 3 p. % amortissable	87 00
— 4 1/2 p. %	115 50
— 5 p. %	118 70

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SOURBIEU, avoué-licencié, à Cahors, rue de l'Hôtel-de-Ville, n<sup>o</sup> 8.

VENTE

DE Biens de Mineur.

L'adjudication aura lieu le LUNDI QUATORZE JUIN, Mil huit cent quatre-vingt, à midi précis, au Palais de Justice, devant M. Galup, Juge-Commissaire.

En exécution de deux jugements rendus par le tribunal de première instance de Cahors, les 2<sup>es</sup> mars et quatre mai mil huit cent quatre-vingt, dûment en forme, enregistrés et expédiés.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Hippolyte Tailhade, notaire à Castelnaud-Mont-raïer, y demeurant, agissant en qualité d'administrateur des biens du sieur Antoine Mercadier,

détenu dans l'asile des aliénés de Leyme, ayant M<sup>e</sup> Sourbieu pour avoué.

Il sera procédé ledit jour, quatorze juin mil huit cent quatre-vingt, à midi précis, devant M. Galup, juge-commissaire, à la vente aux enchères publiques de divers immeubles situés dans la commune de Castelnaud-Mont-raïer, appartenant audit sieur Antoine Mercadier, comme lui ayant été attribués dans le partage de la succession de la dame Marie Resseguiet, décédée, épouse Gérard Mercadier, sa mère, ledit partage poursuivi judiciairement et clôturé devant M<sup>e</sup> Agar, notaire à Cahors, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt.

Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, par M<sup>e</sup> Sourbieu, avoué poursuivant, et toute personne peut en prendre connaissance audit greffe, mais sans déplacement.

Les biens dont s'agit seront vendus en six lots, composés ainsi qu'il suit:

DESIGNATION:

Premier lot.

Article premier. — Un hangar et la moitié, au levant, d'une grange avec les parties correspondantes aussi au levant situés au lieu de Clavel, haut et bas jusqu'au deuxième tirant, ayant, hors d'œuvre, une longueur de cinq mètres soixante centimètres, faisant partie du numéro 953 du plan cadastral de la commune de Castelnaud-Mont-raïer, d'une superficie de un are soixante-dix-huit centiares.

Article deuxième. — Une terre à Clavel, d'une contenance de trente huit ares quatre-vingt-treize centiares, dépendant du numéro 922 du plan cadastral de ladite commune de Castelnaud, confrontant du levant au chemin de Clavel à Molières, du couchant au lot échu à l'épouse Tournemille, l'une des cohéritières Resseguiet et divisée par une ligne partant de la division de la grange pour aboutir au numéro 921 dudit plan cadastral.

Il est fait observer à l'adjudicataire du premier lot, que le vendeur se réserve la récolte en blé actuellement pendante par racines sur ladite terre labourable de Clavel.

Article troisième. — Un article en bois et terre, au dit lieu de Clavel, faisant partie des numéros 910 et 921 dudit plan cadastral, d'une contenance de seize ares soixante-cinq centiares, attenent le lot ci-dessus, le tout confrontant du levant avec ledit chemin de Clavel à Molières; du nord avec patus communs; du couchant avec propriété de Marguerite Mercadier, épouse Tournemille et du midi avec celle de Lauzely.

Deuxième lot.

Article quatrième. — Une contenance de trente-sept ares soixante-neuf centiares, sur un article de terre dit la Bonillenne à prendre entre la portion du bas attribuée à la dame veuve Resseguiet et la portion sous la terre attribuée à la demoiselle Marceline Mercadier, formant ledit lot, le complément des articles 922 et 917 du plan cadastral de ladite commune de Castelnaud.

Troisième lot.

Article cinquième. — La moitié en contenance, environ soixante ares quarante centiares, à prendre au levant sur une vigne et friche au Mailhol, faisant partie des numéros 1054 et 1055 du plan cadastral de ladite commune de Castelnaud.

Quatrième lot.

Article sixième. — Une terre labourable avec bordure au levant et au couchant, dite la pièce du cadet, située au lieu de Clavel, numéro 963 dudit plan cadastral, section F, contenant quarante-cinq ares quatre-vingt-dix centiares et confrontant avec Sabatié, Lauzely, bois et terre de la succession Resseguiet et chemin de Clavel à Molières.

Article septième. — Un bois au Bergognoux ou Jounca, de la contenance de neuf ares cinquante centiares, numéro 1105 du plan cadastral de ladite commune, section F, tenant avec Brugel, Sabatié et immeuble de la succession Resseguiet.

Cinquième lot.

Article huitième. — Une friche avec bordure, à Clavel, formant un triangle, numéro 1122 dudit plan cadastral, même commune, même section F, d'une contenance de dix ares cinquante centiares, confrontant au chemin de Molières et avec Resseguiet et Sabatié.

Sixième lot.

Article neuvième. — Un article de terre et bois à la plaine de Clavel, dit la pièce rouge, formant les numéros 1140, 1141, 1142 et 1143 dudit plan cadastral, même section F, confrontant avec Ouvrier, Marie Resseguiet et chemin public, ayant une contenance totale de vingt-trois ares soixante-dix centiares.

Mises à prix:

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix fixées par le jugement sus-énoncé du quatre mai mil huit cent quatre-vingt, savoir:  
Pour le premier lot, sur la mise à prix de mille francs, ci. . . . . 1,000 fr.  
Pour le deuxième lot, sur la mise à prix de deux cents francs, ci. . . . . 200  
Pour le troisième lot, sur la mise à prix de quatre-vingt francs, ci. . . . . 80  
Pour le quatrième lot, sur la mise à prix de deux cents soixante francs, ci. . . . . 260  
Pour le cinquième lot, sur la mise à prix de dix francs, ci. . . . . 10  
Pour le sixième lot, sur la mise à prix de quarante francs, ci. . . . . 40

En déduction viendront les frais taxés et publiés avant l'adjudication et ces frais seront payés seulement par l'adjudicataire du premier lot, ainsi d'ailleurs que cela est plus explicitement indiqué au cahier des charges déposé au greffe, pour parvenir à la vente.

Cahors, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt.

L'avoué poursuivant,

Signé:

AUGUSTE SOURBIEU.

Enregistré à Cahors, le . . . . . mai mil huit cent quatre-vingt, Fo

C<sup>e</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé:

GISBERT, receveur.



**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**  
**DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL**  
**de 500 millions**  
**EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0**  
**Avec Lots**

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.  
Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :  
1 obligation remboursée par 100,000 fr.  
1 — — — — — 25,000 »  
6 obligations remboursées par 5,000 francs soit . . . 30,000 »  
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit . . . 45,000 »  
Ce qui fait  
53 lots par tirage, pour . . . 200,000 f.  
et 318 lots par an pour 1,200,000 f.  
Le 1<sup>er</sup> Tirage a eu lieu le 5 avril 1880.  
Le second aura lieu le 5 juin.  
Les intérêts des obligations sont payables

les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au for et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Généralisant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffe-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Plunkow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D<sup>r</sup> Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalésциère m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous

ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalésциère. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — La Revalésциère chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.  
Dépôt à Cahors, Vinet droguiste.

**EMPRUNT TURC**

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

**Banque Orientale**

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris.  
Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

PAIEMENT TRIMESTRIEL DE L'INTÉRÊT

Réponse explicative est envoyée immédiatement sur demande

**MAISON GREIL**

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

ATELIER DE FABRICATION, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 37,

à Paris

**Maison de Vente**

Boulevard Sud, n° 17, au coin de la rue Fénélon

A CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL sa Maison de Cahors

- Des Costumes complets, belle fantaisie pour hommes, depuis . . . 9<sup>fr.</sup> »
- Des id. id. pour enfants, depuis . . . 4 »
- Des Pardessus mode, entièrement doublés, façon des grands tailleurs, depuis . . . 14 »
- Des Douillettes Alpaga, depuis . . . 23 »
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis . . . 45 »

Et un joli choix et échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. Greil se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

**Habillements de tous genres et de tous prix**

Bon marché surprenant

**CONSTRUCTION ET REPARATION**

DE MACHINES DE TOUTE SORTE

**LOUIS DEBYSER**

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier : machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.

Successeur de Ramondou, Quai-Séguir, Cahors.

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**La Goutte et les Rhumatismes**

sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D<sup>r</sup> Patisson.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

**20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois**  
SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative : 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS

**CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES**

Co d'Assurance sur la vie (fondée en 1858)  
Siège social à Paris, rue de la Paix, 4

**TIRAGE DE 1880**

Il sera procédé le 31 Mai, à 2 heures, au siège social, au tirage des titres d'assurances en cas de décès Mixtes et en cas de vie, à payer par anticipation en 1880.

S'adresser pour les renseignements et souscriptions à l'Agence de la Société Générale, rue Fénélon et à M. PETIT H<sup>te</sup>, à Cahors.

AU PREMIER CHEMISIER  
**E. CRAMANT-MASSIP**  
CHEMISES INFRISOISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE

Représentée à CAHORS,

par M. DIDIES,

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

ANÉMIE, ÉPUISÉMENT, PERTES BLANCHES  
MADRIDES DE LANGUEUR  
sont heureusement combattus par le  
**VIN IODÉ DE MORIDE**  
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur purgatif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'HUILE DE FOIE DE MORUE et l'IODURE DE POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pêlules Ferro-Mollitiques dans l'Hydropisie. — A PARIS, 34 Rue La Bourbe, et dans toutes les Pharmacies. — Prix : 4 fr.

**TABLEAU DES DISTANCES**  
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot

aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FR. 50.  
Chez M. Laylou, rue Valentré, à Cahors.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**  
Boulevard Nord, CAHORS

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

**VÊTEMENTS SUR MESURE**

HAUTES NOUVEAUTÉS.

**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

EN VENTE CHEZ CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, LE

**DICTIONNAIRE**

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS

Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles : 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Envoi franco d'une série d'essai dans toute la France, contre 2 fr. 50 en timbre-poste.

Paris, 14, rue Saint-Lazare

**POÉSIES**

PAR

M. LE V<sup>ic</sup> D'ARMAGNAC

Vol. de 240 pages.

Prix : 1 fr. 50, frais de port en sus.

EN VENTE

CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.